

# Statuts spécifiques Étudiants

Ce document décrit les conditions pour bénéficier des statuts spécifiques reconnus par l'UTBM et quels sont les aménagements proposés. Il décrit les modalités d'obtention et de révocation des statuts.

Statut Etudiant Elu

Statut Etudiant Responsable Associatif

Statut Etudiant Entrepreneur

Statut Etudiant Sportif

Statut Etudiant Salarié

## Inscription

La procédure d'inscription pour bénéficier d'un statut spécifique est commune à tous les statuts:

1. Fiche à récupérer auprès des référents de chaque statut
2. Présenter les pièces justificatives
3. Choisir la durée souhaitée d'application du statut (en semestre)
4. Faire signer par le référent du statut puis le responsable de formation la Fiche de suivi (voir annexe)
5. Signer la charte d'engagement (annexe)
6. Déposer la fiche de suivi signée par les parties au PPE (Pôle Planning Examen)
7. A renouveler chaque semestre
8. Point info en fin de semestre avec le référent.

## Modalités de révocation des statuts obtenus

Le statut étudiant est révoqué si la charte d'engagement signée par l'étudiant n'est pas respectée.

Voire Charte

## Le rôle du Référent

Veiller au bon déroulement de la formation, de l'équilibre entre l'engagement de l'étudiant et sa réussite universitaire.

## Statut Etudiant Elu

Référent : Responsable de la vie étudiante (Bettina Steffen)

Bureau P327

Coordonnées : 3091

[bettina.steffen@utbm.fr](mailto:bettina.steffen@utbm.fr)

### 1. Bénéficiaires

Pour bénéficier du statut, il faut être étudiant à l'Université Technologie Belfort-Montbéliard et élu aux conseils centraux ou aux conseils de pôle de l'UTBM, élu aux conseils centraux de la ComUE UBFC ou élu au CROUS. Le statut est ouvert aux élus titulaires et suppléants.

### 2. Possibilités liées au statut

Le statut d'étudiant élu octroie à son bénéficiaire un ensemble de possibilités :

- reconnaissance par l'UTBM de son engagement en qualité d'élu, sous la forme d'une inscription au supplément au diplôme, mentionnant l'obtention du statut
- autorisation ponctuelle d'absences : toute demande fait l'objet d'une étude justifiée en amont (auprès du référent)
- aménagement de l'emploi du temps pour les VPs étudiants: 4 UV minimum par semestre
- reconnaissance par le responsable de la filière du statut accordé à l'étudiant

### 3. Engagement de l'étudiant bénéficiant de ce statut

Le bénéficiaire signe une charte d'engagement qui lui confère des droits mais aussi des devoirs pour la durée du statut accordée. Elle lui mentionne ses droits et obligations. En cas de démission ou de fin de mandat en qualité d'élu, l'étudiant doit en informer son référent statut. La fin de l'engagement d'étudiant élu vaut fin du bénéfice du statut.

## 4.Candidature

Tout étudiant inscrit à l'UTBM souhaitant bénéficier de ce statut doit en faire la demande au référent (Responsable Vie Etudiante). Il constitue son dossier de demande avec les pièces justificatives nécessaires selon sa situation :

- copie de la carte d'étudiant
- mandat électif
- une lettre motivée de demande d'accès au statut avec sa mission et les aménagements demandés

Il définit avec le référent statut les aménagements qui semblent adaptés à sa situation. Le responsable de formation signe également la demande de statut.

## 5.Dépôt des demandes de statut

Le statut est accordé pour un semestre minimum. Afin d'aménager en conséquence l'emploi du temps, la demande doit être déposée avant les inscriptions pédagogiques.

**DOSSIER DE CANDIDATURE  
DEMANDE DE STATUT ETUDIANT ELU**

**POUR LE SEMESTRE :**

|                           |  |
|---------------------------|--|
| NOM PRENOM                |  |
| DATE ET LIEU DE NAISSANCE |  |
| ADRESSE POSTALE           |  |
| MAIL                      |  |
| TELEPHONE                 |  |

|                           |  |
|---------------------------|--|
| FILIERE-SPECIALITE        |  |
| ANNEE D'ETUDE             |  |
| RESPONSABLE DE LA FILIERE |  |

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>MANDAT ELECTIF</b>  |  |
| ELU EN QUALITE DE      |  |
| INSTANCE               |  |
| TITULAIRE OU SUPPLEANT |  |
| DATE D'ELECTION        |  |

|                 |  |
|-----------------|--|
| DUREE DU MANDAT |  |
|-----------------|--|

|   |  |
|---|--|
| AMÉNAGEMENTS DEMANDÉS   |  |
| AUTORISATION D'ABSENCES<br>PONCTUELLES                            |  |
| AMÉNAGEMENT EMPLOI DU TEMPS                                       |  |
| POSSIBILITÉ DE CHANGEMENT DE GROUPE<br>DE TD/TP OCCASIONNELLEMENT |  |

SIGNATURE DE L'ETUDIANT DEMANDEUR

SIGNATURE DU REFERENT STATUT  
POUR VALIDATION

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION POUR INFORMATION A L'EQUIPE  
PEDAGOGIQUE

**DOSSIER A TRANSMETTRE PAR L'ETUDIANT AU PPE (Pôle  
Planning Examen) POUR PRISE EN COMPTE**

## **CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ETUDIANTS BENEFICIAINT DE L'UN DES STATUTS**

L'Université de Technologie Belfort Montbéliard encourage la prise de responsabilités des étudiants dans leurs engagements respectifs et leur permet d'aménager leur cursus universitaire à travers 5 statuts : statut étudiant entrepreneur, statut étudiant responsable associatif, statut étudiant élu, statut étudiant sportif, statut étudiant salarié.

Selon le statut qui vous a été octroyé, certains droits vous sont ouverts sous réserve de validation avec votre référent statut :

- autorisation d'absences ponctuelles sous réserve de validation de votre référent statut
- aménagement d'emploi du temps
- possibilité de changement de groupe de TD/TP
- reconnaissance par l'UTBM de votre engagement sous la forme d'une inscription au supplément au diplôme, mentionnant l'obtention du statut

Mais aussi des devoirs :

- remplir le dossier de demande de statut
- prendre en charge son projet d'études et professionnel
- prévenir à l'avance de toutes absences
- prévenir son référent de tout changement dans sa situation
- participer aux instances pour les étudiants élus dans lesquelles ils ont été convoqués et s'y impliquer en fonction de leurs compétences et expériences
- prendre rendez vous avec le référent statut à chaque fin de semestre pour s'assurer de la compatibilité du statut avec le cursus universitaire en cours

Le statut peut être retiré en cas :

- d'engagement non responsable dans le cursus d'études
- non participation aux compétitions sportives pour le statut Etudiant sportif
- sanction disciplinaire dans la pratique sportive de compétition
- toute autre raison mettant en cause la crédibilité des dispositions prises en faveur des étudiants bénéficiant d'un statut

**La fin de l'engagement ayant permis l'ouverture d'un statut vaut fin du bénéfice du statut.**

Je soussigné,

m'engage à respecter cette charte.

A

Le  
Signature